Commune de Camps Saint-Mathurin Léobazel

La Lettre Communale

Janvier 2018

n°18

Le Mot du Maire

Eh oui, 2017 tire sa révérence pour une année 2018 qui, je l'espère de tout cœur, sera meilleure ! En effet, cette année a été marquée par la disparition de Jean-Pierre, notre Maire-Honoraire. Homme de conviction, serviable et dévoué à sa commune, sacrifiant parfois sa vie de famille, il était attaché à ces commerces qu'il avait créés avec Jean Teilhet. Notre devoir est d'entretenir ce patrimoine même si cela a un coût. Beaucoup de communes rurales n'ont pas la chance de pouvoir maintenir leurs derniers commerces.

L'année qui s'écoule a aussi été marquée par la dure décision, pour les élus, de fermer l'école en juin dernier. Ce sacrifice s'est fait dans l'intérêt général, pour la vie de notre territoire car sans le maintien de la classe maternelle à Mercoeur, c'était la fin programmée des deux écoles…

L'été a débuté avec un orage qui s'est abattu sur la commune incendiant le garage-atelier communal. La foudre a également endommagé la pompe à essence flambant neuve de la station-service. Il a fallu en passer par maintes péripéties pour la remettre en service.

L'année 2017, c'est aussi la création de la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne, "grosse machine" qui a bien du mal à se mettre en route ! À mon sens, cette institution ne générera aucune économie et fera valser les feuilles d'impôts. J'ose espérer que nous pourrons tout de même, conserver la compétence de la gestion de l'eau dans les années à venir si les "grands" élus qui légifèrent ont encore les pieds sur terre…

Sur cette dernière croche, sachons conserver notre moral et que 2018 soit pour vous et votre famille, source de bonheur ! *Bonne et heureuse Année à Tous et surtout une Bonne Santé !*

Le Maire, Jean PESTOURIE

Le programme 100% Fibre du Conseil Départemental de la Corrèze

Dans le cadre du déploiement numérique sur l'ensemble du territoire corrézien, le Conseil Départemental a établi un programme pour le raccordement de tous les foyers corréziens à la fibre. Cette opération d'envergure est prévue sur plusieurs années et devrait commencer sur la fin de l'année 2018. La Commune de Camps St Mathurin ayant été référencée comme territoire carencé d'un point de vue de l'accès aux technologies numériques, nous devrions être raccordés à la fibre lors de la 1ère tranche de travaux, dont la date officielle n'est pas encore connue à ce jour…

Élagage des arbres en bordures de voiries départementales

L'entretien des plantations qui bordent toutes routes relève de la responsabilité de chaque propriétaire. Les enjeux sont très importants en termes de sécurité routière, de longévité des chaussées et de préservation des réseaux aériens (électricité, téléphone et bientôt fibre optique). Le Conseil Départemental a engagé une campagne d'envergure pour informer les propriétaires, riverains des routes départementales, de leur obligation de procéder à des travaux d'élagage sur les arbres jouxtant la voirie. La municipalité de Camps St-Mathurin a fait part au Conseil Départemental de son souhait qu'une solution collective soit proposée par secteur pour regrouper les opérations d'élagage sur une même voie. À ce jour, la proposition du Conseil Départemental a évolué. Les propriétaires concernés ont reçu un second courrier demandant à chacun de se positionner selon un des 3 axes, pour apporter plus de clarté à cette opération :

1. Le propriétaire riverain choisit de réaliser les travaux à son initiative et sous sa responsabilité.

2. Le propriétaire souhaite adhérer à une démarche collective auprès d'une association de propriétaires (ASAFAC, ADELI, …) qui coordonnera et contractualisera les travaux avec des professionnels.

3. Le propriétaire ne réalise pas les travaux avant la date indiquée et n'adhère pas à une démarche groupée. Le Conseil Départemental procèdera lui-même à l'exécution des travaux aux frais du propriétaire.

Chaque propriétaire doit faire connaître l'option qu'il a retenue pour ses travaux d'élagage par coupon réponse, ou mail à elagage@correze.fr. Pour plus de précisions, contactez la cellule élagage du Conseil Départemental au 05.55.93.79.79.

Dénomination des voies et numérotation des habitations

Le Conseil Départemental a informé les communes que l'adressage complet des communes est un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique. Les foyers seront ainsi facilement localisables par les opérateurs internet qui seront plus enclins à proposer une offre attractive et compétitive.

Une meilleure identification des maisons facilitera également :

- l'intervention des services d'urgence : pompiers, Samu, médecins, ambulances

- l'intervention des services de 1ère nécessité : opérateurs d'électricité, gaz ou téléphonie

- les livraisons à domicile, ou aux entreprises, par les transporteurs

- le travail des services administratifs : recensement, assainissement individuel.

Pour toutes ces raisons, la municipalité a donc décidé de lancer ce programme dont le coût estimatif s'élève à 9 120.00 € TTC comprenant l'assistance technique et l'acquisition des panneaux de rues et numéros d'habitation. Une subvention du Conseil Départemental a été sollicitée pour cet aménagement à hauteur de 30 % du montant HT. Vous serez bien sûr tenu informé de l'évolution de ce projet au cours des semaines à venir.

La Convention de Ruralité pour les écoles du RPI Mercoeur-Camps

L'école de Camps a fermé ses portes le 07 juillet dernier. La classe de l'école élémentaire (du CP au CM2) a été transférée à Mercoeur dans le cadre de la convention de ruralité proposée par l'inspection académique de la Corrèze. La décision fut fort difficile à prendre et n'a pas fait l'unanimité auprès des membres du conseil municipal. Rejetée en premier passage devant les élus, la convention a finalement été adoptée pour se rallier au souhait des parents d'élèves. Une meilleure qualité éducative avec la création d'un demi-poste supplémentaire d'enseignant (chargé notamment de l'informatique et de l'anglais) et la garantie du maintien de deux postes d'enseignants sur l'école de Mercoeur pendant trois années sont les arguments qui l'ont emportés dans cette décision, qui est certainement la plus délicate de ces dernières années.

L'Accessibilité des Bâtiments Communaux

Pour rappel, l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est un engagement qui consiste à procéder aux travaux de mise en accessibilité d'un Etablissement Recevant du Public (ERP) dans le respect de la réglementation concernant l'accessibilité de tout bâtiment public aux personnes en situation de handicap… L'Ad'AP s'accompagne d'un calendrier précis et d'un engagement financier pour la réalisation de travaux sur une durée variable selon la taille du patrimoine et la catégorie de l'ERP. La Commune de Camps St Mathurin a déposé son Ad'AP auprès de la Préfecture de la Corrèze en septembre 2015. A ce jour, les travaux pour cette mise en accessibilité ont débuté par l'Hôtel-Restaurant du Lac, propriété de la Commune, avec la partie restaurant puis la réalisation d'une chambre pour personne à mobilité réduite. En 2018, ces travaux concerneront la salle de la remise, les wc publics et la mairie.

La Saison Estivale à l'Etang du Moulin et au Camping Municipal

L'attractivité de l'étang du Moulin se confirme sur la saison estivale. Malgré une météo très variable d'une journée à l'autre, les vacanciers et les locaux ont afflué les jours de forte chaleur à la baignade surveillée. Les activités estivales proposées sur place ont enregistré une fréquentation honorable : initiation à la pêche, animations pour enfants (ateliers créatifs, orpaillage, course d'orientation), football version "beach soccer", balade nature dans les gorges de la Cère, cinéma en plein air,…

En ce qui concerne le camping, les chalets tout confort ont enregistré 99 semaines de location, avec une fréquentation concentrée entre les vacances de Pâques et de Toussaint. Les mini-chalets répondent plus à un besoin ponctuel avec des réservations de quelques nuitées ou de dernière minute. Ils ont réalisé 13 semaines de location, essentiellement sur les deux mois d'été.

La Gérance de l'Épicerie communale

Au cours du 1er semestre 2017, la municipalité a souhaité réaliser des travaux de rénovation du local qui abrite l'épicerie du village afin d'accueillir une nouvelle gérance. Des travaux de menuiseries, peintures, plomberie et électricité ont donc été programmés. La Municipalité a ensuite fait le choix de moderniser la station-service en installant une pompe semi-automatique, accessible aux horaires d'ouverture de l'épicerie mais également lorsque le commerce est fermé avec paiement par carte bancaire.

La société La Rossa a manifesté son intérêt pour reprendre cette gérance en recrutant deux salariés pour la tenue de ce commerce sur une plage horaire étendue. Ce sont deux habitantes de la commune qui ont été recrutées. Clémence et Marie-Pierre ont donc eu le plaisir de vous accueillir et de faciliter "vos courses au quotidien !" comme l'annonçait l'enseigne de l'épicerie "Mon Marché" durant six mois.

Malheureusement, la société La Rossa a annoncé, en toute fin d'année 2017, la cessation définitive de l'activité, le succès escompté n'étant plus au rendez-vous sur les trois derniers mois. Un coût de fonctionnement trop élevé et une mauvaise communication sont sans doute la cause de cet échec.

Bail commercial à reprendre

La Commune recherche donc un repreneur, sous la forme d'un bail commercial pour l'épicerie du village. Le chiffre d'affaires du commerce s'est monté à 42 000 € HT sur les six derniers mois.

Ce local commercial est composé de 80 m² d'espace de vente et de 20 m² de garage. Le magasin est entièrement équipé (rayonnages, vitrines réfrigérées et congélateur, …). Seul le stock de marchandises est à prévoir. Il est donc prêt pour une mise en service rapide de l'activité. Le commerce sera disponible à compter du 1er mars 2018 pour un loyer mensuel fixé à 120 € TTC.

La municipalité attend les propositions de reprise d'activité autour d'un projet de type multiple rural (épicerie, dépôt de pain, articles de pêche, produits locaux, presse, relais colis, …). Les candidatures motivées sont à transmettre à la Mairie de Camps St Mathurin.

La Station-Service Communale

Suite à cette fermeture, la municipalité souhaite dissocier le fonctionnement de la station-service de l'activité de commerce d'alimentation de proximité. La commune s'emploie donc à remettre en place la station-service dès que possible sous une forme de gestion communale qui reste, à ce jour, à définir de manière plus précise. Cette décision a été prise pour que l'approvisionnement en carburants ne soit pas tributaire des décisions d'un éventuel repreneur. Cette solution permet d'assurer une continuité du service qui sera donc disponible 24h/24 et 7 jours/7 par carte bancaire, quel que soit la situation du commerce attenant. Affaire à suivre dans les prochaines semaines, …

Rénovation du Court de Tennis en Terrain Multisport

Le court de tennis situé à proximité de l'étang du Moulin a subi la désaffection des sportifs au fil des ans. Cet équipement étant vieillissant, sa rénovation a été évoquée à plusieurs reprises. Au vu du coût de réhabilitation d'un tel équipement voué à ne servir qu'aux amateurs de tennis, la municipalité a fait le choix de se tourner vers un équipement adapté à la pratique de plusieurs sports sur un même terrain. Après quelques recherches et constats des installations existantes en Corrèze, le choix des élus s'est arrêté sur la rénovation de ce court en "terrain multisport". Cela permettra d'envisager la pratique de différents sports : tennis, football, volley-ball, handball, basket-ball, badminton, … Cette rénovation est estimée pour le moment à 37 000 € HT avec une subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental à hauteur de 30 %.

Travaux d'Investissement 2017

Vous trouverez ci-dessous les travaux d'investissement réalisés sur la commune durant l'année 2017 :

***Cimetière Paysager de Belpeuch** (suite et fin)*

- Aménagement des surfaces par Sébastien Gonzalès pour 4 753.00 € HT.
- Aménagement des espaces verts par Seve Paysage pour 16 743.00 € HT.
- Acquisition de matériel (vitrine d'informations, containers pour déchets) : 599.01 € HT.
- Mise en place d'un point d'eau par Sarl Gargne-Capelle pour 740.90 € HT.
- Solde de la maîtrise d'œuvre par Corrèze Ingénierie pour 1 244.06 € HT.

Rénovation de l'Épicerie avant réouverture

- Rénovation des peintures par David Bos pour 6 241.20 € HT.
- Réhabilitation électrique par Sarl Chirac Electricité pour 3 075.82 € HT.
- Acquisition de mobilier pour aménagement intérieur par Discan pour 2 516.89 € HT.
- Acquisition de matériel professionnel (trancheur, armoire froide,…) par Magot pour 4 430.44 € HT.
- Rénovation de plomberie et sanitaires par Sarl Gargne-Capelle pour 740.90 € HT.
- Changement d'une porte latérale par Réalisations Jauzac pour 1 080.00 € HT.

Modernisation de la Station-Service

- Remplacement des 3 anciennes pompes par une pompe unique fonctionnant en semi-automatique par la société Lantzerath pour 39 428.24 € HT.

***Rénovation de la Toiture et des Façades de l'Hôtel-Restaurant du Lac** (en cours)*

- Maîtrise d'œuvre des travaux par Julien Nicot, architecte pour 9 000.00 € HT.
-. Désamiantage par Robert Mons pour 13 889.20 € HT.
- Rénovation charpente, couverture et bardage par Ets Duplouy pour 85 107.02 € HT.
- Dépose et repose des luminaires par Sarl Chirac Electricité pour 220.00 € HT.
- Mission de coordination SPS (Sécurité Protection Santé) par le cabinet Qualiconsult pour 296.00 € HT.

***Mise en accessibilité de la partie Hôtel de l'Hôtel-Restaurant du Lac** (début de chantier)*

- Maîtrise d'œuvre des travaux par le Groupe Dejante pour 1 375.00 € HT.
- Mission de coordination SPS et contrôle des normes handicapées par le Bureau Veritas pour 833.83 € HT.

Autres Acquisitions 2017

Voici la liste des équipements acquis par la Commune au cours de l'année 2017 :

- Acquisition d'un nouveau pédalo pour l'étang du Moulin par Sarl Aquablue pour 2 820.00 € HT.
- Acquisition d'un ordinateur portable pour l'école (transféré au point lecture) pour 498.00 € HT.
- Changement du photocopieur du secrétariat de mairie par AEL pour 3 930.00 € HT.

Les Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales 2017

Jusqu'alors, dans le cadre du SICRA, la commune prenait en charge 40 % du coût de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en plus des autres frais de gestion du service. Le SICRA ayant été dissout et ses services ayant été absorbés dans la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne, la nouvelle gestion ne permet plus cette possibilité d'intégration de charges pour les contribuables de notre territoire.

Le Conseil Municipal a souhaité tout de même atténuer l'impact de cette augmentation programmée, en baissant les taux des taxes à percevoir par la Commune. Pour l'année 2017, les taux de contributions directes ont donc été modifiés comme suit :

Libellés	Taux 2016	Bases notifiées 2017	Taux 2017 votés par le CM	Produits 2017 votés par le CM
Taxe d'habitation	*5.13 %*	*235 100*	*4.73 %*	*11 125*
Taxe foncière – propriétés bâties	*9.20 %*	*717 000*	*8.48 %*	*60 830*
Taxe foncière – propriétés non bâties	*24.52 %*	*28 500*	*22.61 %*	*6 445*
TOTAL				***78 400***

Pour rappel, la collecte des ordures ménagères a lieu chaque jeudi sur la commune et la collecte du tri sélectif est effectuée le mercredi toutes les deux semaines.

Aides Communales 2017

En 2017, 2 584.00 € d'aides communales ont été attribuées à la population communale.

Elles ont été réparties comme suit :

- *1200.00 € pour l'amélioration du cadre de vie, soit 3 dossiers.*
- *800.00 € pour les économies d'énergie, soit 2 dossiers.*
- *400.00 € pour l'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap, soit 1 dossier.*
- *184.00 € pour l'aide au financement de voyage organisé par un établissement scolaire, soit 4 dossiers.*

Conséquences des Intempéries du 19 juillet 2017

Dans la soirée du 19 juillet dernier, la commune a subi les assauts d'un violent orage avec des conséquences importantes sur les activités de la commune. Ce soir-là, il a fallu parer au plus urgent en faisant appel aux pompiers qui ont mis fin au foyer qui avait commencé à incendier une partie du garage-atelier communal. La foudre ayant touché le compteur électrique, le feu s'est alors propagé dans l'atelier. Fort heureusement, le feu a été circonscris à cette partie du bâtiment par l'intervention des pompiers. Les véhicules communaux n'ont pas été impactés. Un expert a été diligenté par l'assurance pour la prise en charge des dégâts constatés. La réhabilitation du bâtiment est programmée courant 2018.

Le Programme des Travaux de Voirie 2017

Au cours du 4ème trimestre 2017, l'entreprise EUROVIA a réalisé des travaux pour la réfection de la voirie communale : chemin rural entre Queyrol et la Croix de Priac, chemin rural entre la RD 13 et Lherm, chemin rural entre la RD 13 et le Quié, chemin rural entre la Croix de Priac et le Quié, voie communale du village de Queyrol et voie communale du village de Thalamet.

Ces travaux représentent 6 753 m² de voirie rénovée pour un montant de 43 164.14 € HT avec une aide du Conseil Départemental de la Corrèze de 10 000.00 €. La maîtrise d'œuvre sur ces travaux a été effectuée par le bureau Corrèze Ingénierie pour un coût fixé à 4 % du montant des travaux.

Les chemins forestiers de Lherm et du Randal ont été empierrés par Sébastien Gonzales pour 3505.68 € HT.

Modernisation du Réseau de Distribution Électrique avec les compteurs Linky

Enedis (anciennement ERDF) modernise le réseau de distribution d'électricité partout en France. Cette opération d'envergure s'étendra jusqu'en 2021 et aura lieu sur la commune de Camps St Mathurin en Février 2018. Il s'agit de remplacer les compteurs existants par des compteurs communicants nommés " Linky ". Vous avez dû être destinataire d'un courrier d'Enedis vous informant de la programmation de leur intervention. Si vous disposez d'un compteur intérieur, un rendez-vous vous sera proposé sur place pour effectuer ce changement de compteur. Si votre compteur est extérieur, vous serez simplement informé de la date et de l'heure de ce changement de compteur. Aucuns travaux d'aménagement ne sont à prévoir. L'intervention est gratuite et dure en moyenne 30 minutes. Il s'agit pour Enedis de faciliter ses interventions éventuelles : télé-relevé de consommation, détection de pannes plus rapidement, … Pour l'abonné, cela peut permettre : l'adaptation de la puissance à ses besoins électriques réels, la maîtrise de sa consommation d'énergie,… La technologie utilisée par le compteur Linky est celle déjà utilisée quotidiennement pour envoyer le signal heures creuses aux compteurs actuels transmis par Courants Porteurs en ligne (CPL). Le compteur Linky transmettra votre consommation journalière en moins d'une minute par CPL.

Si vous vous opposez à ce changement de compteur, vous devez de prendre contact avec Enedis qui vous expliquera les modalités qui s'appliqueront pour les prochains relevés concernant votre consommation électrique. Enedis reste à votre service au 0.8000.54.659.

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

La Communauté de Communes : Xaintrie Val' Dordogne

Pour suivre l'actualité intercommunale, tant au niveau des projets menés par la Communauté de Communes que pour les diverses manifestations ayant lieu sur le territoire, vous pouvez consulter le site Internet : www.xaintrie-val-dordogne.fr.

Vous y retrouverez toutes les informations liées aux compétences de notre intercommunalité sur le développement économique, le tourisme, la petite enfance et la jeunesse, le domaine social, la culture, la gestion des déchets et les projets en cours comme le déploiement du numérique, la maison de la santé, …

Du Nouveau au Point Lecture

Le Point Lecture développe ses services à la population ! Le matériel laissé vacant à l'école, à savoir un ordinateur portable et une imprimante, est donc mis à la disposition du public au Point Lecture. Il a également été istallé une connexion internet. Aussi, les horaires sont modifiés à partir du 1er janvier 2018 pour convenir au plus grand nombre, à savoir :

Le Mercredi, de 14h00 à 16h00 et le Vendredi, de 9h30 à 11h30.

Colette et Sandrine seront ravies de vous accueillir et de vous aider dans vos recherches numériques si besoin. Un horaire en matinée est créé pour permettre à chacun de venir selon ses préférences, matin ou après-midi. Les non-lecteurs seront accueillis sans restriction !!

Vos Démarches administratives en Numérique

L'état français est lancé depuis quelques années dans une simplification des démarches administratives. Désormais, celles-ci concernent les démarches des particuliers jusqu'alors effectuées en mairie, puis transmises en préfecture. En effet, pour toute demande concernant une carte d'identité, un passeport, une carte grise ou un permis de conduire, tout commence par une démarche sur le site internet du ministère de l'intérieur : www.demarches.interieur.gouv.fr , ou de la préfecture de la Corrèze : www.correze.gouv.fr.

Une assistance technique continuera de vous être apportée au secrétariat de mairie pour vous faciliter l'accès à ses procédures. Toutefois, une adresse mail personnelle est nécessaire pour le suivi des dossiers transmis. Pour l'établissement de papiers d'identité, il s'agit d'un dossier de pré-inscription sur internet. Vous devrez tout de même prendre rendez-vous au service d'état civil des mairies d'Argentat ou de Beaulieu, notamment pour la prise d'empreinte et pour remettre les photographies.

Les Nouveaux Habitants

La Commune a vu arriver en 2017, de nouveaux habitants à qui nous souhaitons la Bienvenue :

- M. Hugo BROUSSE et Mme Anaël PAJAK, au Moulin de Camps,
- M. Anthony GAILLOT et Mme Marine COUBRONNE, ainsi que leur fille Julia, au Bourg de Camps,
- M. Thomas VALIN et Mme Audrey LAJARRIGE, au Bourg de Camps.

État Civil 2017

	1917	1967	2017
Naissances	7 + 1 *	0 + 0 *	1
Mariages	2 + 0 *	2 + 0 *	0
Décès	13 + 0 *	7 + 2 *	4

** St Mathurin*

Bienvenue à :

- Lucas BADOU LAJARRIGE, né le 01 septembre 2017, fils de Jérémy BADOU et de Marion LAJARRIGE, domiciliés à Lascanal

***Ils nous ont quittés en 2017** :*

- Mme Germaine ALRIVIE (née BROQUERIE) à Pruns
- M. Jean-Pierre BRIGES à Font de Bournat (le 31/12/2016)
- M. Jean-Marie LAJARRIGE au Bourg de Camps
- Mme Yvonne RIOL (née FARGES) à Nègrevergne

L'Année 2017 en Images …

Réception du Nouveau Cimetière de Belpeuch

Cérémonie du 8 Mai à St-Mathurin

Théâtre avec Destination Ailleurs

Festival des Gorges Hurlantes

Le Père Bordes arrête son ministère

Merci à Clémence et Marie-Pierre !

Concert pour l'association
Laurette Fugain – Fred et Garance

Le loup de Tombouctou à Môm'en Fête

Repas du Téléthon 2017

La Chorale La Mercadie au Téléthon

Les 90 ans de Mme Georgette Daury,
membre du Club des Aînés

Repas des Aînés – restaurant du Lac

Les Évènements à venir à la Salle des Fêtes de Camps

Samedi 20 Janvier : ***Quine des Associations***, *à 20h30*
Par Les Amis du Rocher du Peintre, Le Foyer Rural et la Société Communale de Chasse

Dimanche 11 Février : ***Chants Occitans par Los Gojats del Porti***, *à 14h30*
Par l'ensemble vocal Los Gojats del Porti, en partenariat avec la Commune

Samedi 07 Avril : ***Bal Folk***, *en soirée,*
Par Solidarité Xaintrie Noire

Samedi 14 Avril : ***Soirée Trance Hurlante***, *en soirée,*
Par le Foyer Rural de Camps St-Mathurin

Dimanche 13 Mai : ***Vide Grenier***, *en journée,*
Par l'Association des Parents d'Elèves du RPI Mercoeur-Camps

Samedi 09 juin : ***Festival des Gorges Hurlantes***, *en soirée,*
Par le Foyer Rural de Camps St-Mathurin

Dimanche 24 juin : ***Kermesse des Ecoles***, *en journée*
Par l'Association des Parents d'Elèves du RPI Mercoeur-Camps

Vendredi 13 juillet : ***Soirée Feu d'Artifice***, *à partir de 19 heures, Buvette et Restauration sur place*
Par la Société de Chasse – Feu d'Artifice ver 22h30 au-dessus de l'étang

Samedi 14 juillet : ***Concours de Pêche et de Pétanque***, *matin et après-midi à l'étang du Moulin*
Par le Foyer Rural de Camps St-Mathurin

Dimanche 15 juillet : ***Mom' en Fête***, *en journée*
Par le Foyer Rural de Camps St Mathurin

Ce programme a été établi à partir des informations données par les associations concernées. Il n'est ni exhaustif ni définitif.

Pour Contacter la Mairie

Horaires du secrétariat :
Lun-Mar-Jeu-Ven : de 9h à 12h et de 14h à 17h
Mer : de 9h à 12h
Adresse postale :
Mairie – Le Bourg
19430 Camps St-Mathurin Léobazel
Tel : *05.55.28.50.32*
Fax : *05.55.28.08.59*
Mail : *mairie.camps@wanadoo.fr*
Site Internet : *www.camps.correze.net*

Retrouvez sur le site internet : les informations sur la mairie, la vie pratique, les associations, …

Edition et Impression : Mairie – Le Bourg 19430 CAMPS ST-MATHURIN LEOBAZEL
Directeur de la publication : Jean Pestourie
Rédaction et Crédits Photos : Mairie de Camps St Mathurin